

CENTURY 21 – AGENCE DE BRETAGNE - DINAN

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC du loyer hors charge	8,40%	9,60%	12%	
En % HT du loyer hors charge	7%	8%	10%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Etat des lieux de sortie & décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Virement mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes (en fin de mois)	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière, assurance...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC (si charge bailleur)	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Visite Conseil	○	●	●	100 € TTC (appartement) 150 € TTC (maison)
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC (Offert si commercialisation par l'agence)
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC
Représentation aux assemblées générales	○	○	●	100 € TTC
Assurance Loyers Impayés, dégradations immobilières, protection juridique	○	○	●	2,10 % TTC du loyer chargé *
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat, solde de tout compte	120 € TTC	120 € TTC	120 € TTC	
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m² (logement vide) 5 € TTC/m² (logement meublé)
Frais de gestion d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Frais de gestion administratif (ged des documents, facturation électronique, logiciel métier)	2.40€/lot TTC	2.40€/lot TTC	2.40€/lot TTC	

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% * taux pouvant être révisé

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Année de référence : 2014

	Zone tendue * (2eme catégorie)	Zone non tendue
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Maximum de 10 € / m ² TTC	Maximum de 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Maximum de 3 € / m ² TTC	Maximum de 3 € / m ² TTC

- Zone tendue et touristique, sont concernées : Beausais/mer, Pleudihen/Rance, Vicomté/Rance, Plouër/Rance, Pleslin-Trigavou

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation (<u>offert en cas de mise en gestion du bien</u>)	70 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% du montant annuel des loyers hors charges

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% du montant annuel des loyers hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% du montant annuel des loyers hors charges

- (1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires à la charge du locataire Box Garages – baux de droit commun : 2 mois de loyer mensuel hors charges

La rédaction d'un avenant au bail demandé par le locataire sera facturée 120 euros TTC

Barème Honoraires Location commerces

Bail dérogatoire ou professionnel : 15% HT du loyer annuel à charge du preneur (hors charges)

Bail commercial : 1 loyer mensuel HT (hors charges) + honoraires rédaction de bail notarié à charge du preneur

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.